

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 23 SEPTEMBRE 2025 à 20H00

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER		

Nombre de procurations :
2

Mme MALIZIA	M. SCHAER	
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Absents excusés :

Mme NANTERN
M. SZCZERBOWSKI
M. SCHAMBION

Procuration donnée à

M. JAZBINSEK
M. WAGNER

Secrétaire : Mme MEGEL

1. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL– AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 16/07/2024 attribuant les lots 1 à 11 via une procédure adaptée (sauf lot 9 infructueux);

Vu la délibération du 24/09/2024 attribuant le lot 9 sans publicité ni mise en concurrence ;

Le Maire informe que l'exécution des marchés de travaux portant sur la construction du nouveau centre technique au 1 chemin du Grosswald, nécessite des modifications non substantielles à formaliser par avenants. Il précise que ces dernières ont été décidées en parfait accord avec les titulaires des lots en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

⌘ **D'ACCEPTER** les avenants ci-après proposés ;

⌘ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les différents titulaires, aux conditions financières évoquées, ainsi que tous les documents afférents.

PRESTATION	TITULAIRE	MARCHE INITIAL HT	AVENANT HT	NOUVEAU MARCHE HT
Lot 01 : GROS OEUVRE	BATI'S CONSTRUCTION - <i>Rurange-lès-Thionville</i>	160 000.00 €	+ 4 940.00€	164 940.00 €
Lot 02 : VRD	TP KLEIN - <i>Diebling</i>	202 040.69 € <i>y compris PSE</i>	+ 2 370.10 €	204 410.79 €
Lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRES – VENTILATION	SAMMARTINO - <i>Folkling</i>	19 218.33 €	+ 1 921.84 €	21 140.17 €
Lot 11 : PEINTURE - NETTOYAGE	LES PEINTURES REUNIES - <i>Forbach</i>	18 205.75 €	-14 237.50 €	3 968.25 €
TOTAL CUMULE DES AVENANTS			-5 005.56 €	

2. ASSURANCES - MARCHE PUBLIC 2026/2030

Le Maire rappelle que le Commune a mandaté par délibération du 25/11/2024, le cabinet d'études spécialisé RISK PARTENAIRES (Saverne) pour lancer la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurances souscrits par la Commune.

Il indique que les offres reçues sont le reflet d'un double constat :

1. Externe, dû à une conjoncture du secteur assurantiel des collectivités locales

« La forte raréfaction des offres et une restriction importante des conditions de souscription de la part des compagnies d'assurance constatée ces deux dernières années s'est amplifiée tout au long de l'année 2023.

L'augmentation du nombre de sinistres et leur montant notamment ceux liés aux catastrophes naturelles mais également les émeutes de juillet 2023 ont fortement impacté la branche d'assurances dommages aux biens, l'augmentation du prix des matières premières qui s'est poursuivie en 2023 impacte également le montant des indemnisations en cas de sinistre. »

2. Interne, dû à une sinistralité communale plus importante sur certains lots

Pour exemple, le lot « responsabilité civile », même s'il ne génère pas de grosses indemnisations a vu son nombre de sinistres être exponentiel et nécessitera une refonte des méthodes de travail.

Il ajoute qu'il a fallu faire des choix en tenant compte de la cotisation et de la franchise tout en conservant un niveau de protection adaptée pour la collectivité.

Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 18 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer le **marché public des assurances pour 5 ans à compter du 01/01/2026** comme suit :

Assurances attributaires (après marché)						Variation	
Intitulé du lot	Assureur	Intermédiaire	Franchises	Taux	Cotisations	En €	En %
RC	GROUPAMA-GE	-	Formule alternative n°1 (Sans franchise)	2,00%	5 187,09 €	3 730,59 €	256%
PF	GROUPAMA-GE	-	10% mini 0,45 FFB	-	166,54 €	76,64 €	85%
PJ	SOLUCIA	K'Ré	Seuil 500€	-	892,46 €	484,46 €	119%
AUTO	GROUPAMA-GE	-	Formule de base Franchise 300€ (-3,5T) / 500€ (+3,5T) +PSE n°2 automission (sans franchise)	-	2 487,89 €	434,36 €	21%
DAB	GROUPAMA-GE	-	Formule de base (Fr.1500€)	1,30 €	9 271,41 €	6 131,20 €	195%
CNRACL	GROUPAMA-GE	CIGAC	Tous risques Franchise 10 jrs fixe en MO	6,90%	9 942,90 €	302,61 €	3%
IRCANTEC	GROUPAMA-GE	CIGAC	Tous risques Franchise 10 jrs fixe en MO	1,45%	406,90 €	-53,32 €	-12%
Total TTC sur 1 an :					28 355,19 €	11 106,54 €	64%

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

3. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « AFUA LANGEFELDER » - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Folkling du 19/12/2017 actant une convention en vue de la rétrocession à la Commune de Folkling de la voirie et des réseaux de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « AFUA LANGEFELDER » ;

Vu le procès-verbal de réception sans réserves des travaux de la voirie et des réseaux de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « AFUA LANGEFELDER » du 02/08/2024;

Vu l'attestation des ouvrages rétrocédés établi par le cabinet GUELLE/FUCHS en date du 28/07/2025;

Vu la délibération du 12/06/2025 de l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « AFUA LANGEFELDER » décidant du transfert de l'actif et du passif à la Commune de Folkling et à la CA Forbach Porte de France, chacun pour les biens relevant de leur compétence;

Vu la délibération du 12/06/2025 de l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « AFUA LANGEFELDER » décidant de dissoudre ladite AFUA ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition de transfert de l'actif et du passif de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE « AFUA LANGEFELDER », dissoute, à la Commune de Folkling pour les biens relevant de la compétence communale ainsi que du solde en trésorerie conformément au tableau ci-après ;

SGC SAINT AVOLD

ETAT DE TRANSPOSITION DES SOLDES - DISSOLUTION SIMPLE

(en cas de changement de nomenclature lors d'une dissolution d'un budget- collectivité)

DISSOLUTION de l'AFUA DE FOLKLING
INTEGRATION à la commune de FOLKLING et au budget assainissement de la com
d'agglo de Forbach
SGC de SAINT AVOLD
Délibération du
Arrêté préfectoral n°

Balance de sortie du compte de gestion N								
BUDGET SOURCE (n° 48200) M14.AFUA FOLKLING			BUDGET CIBLE (n° 17100) M57 Commune de FOLKLING			BUDGET CIBLE (n° 03402) M49 CAFPF ASSAINISSEMENT		
COMPTES	DEBIT	CREDIT	COMPTES	DEBIT	CREDIT	COMPTES	DEBIT	CREDIT
1068		829073.18	1068		545309.34	1068		283763.84
110		1792.61	110		1792.56			
2151	828302.21		2151	544538.37		21532	283763.84	
4784	0.05							
515	2563.53		515	2563.53				
TOTAL	830865.79	830865.79	TOTAL	547101.9	547101.9	TOTAL	283763.84	283763.84

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. FOYER ET GYMNASSE – ACHAT DE NOUVEAUX DEFIBRILLATEURS

Le Maire informe que le Foyer de Gaubiving et le Gymnase sont tous 2 équipés d' 1 défibrillateur (ancienne génération) depuis 2010 acquis auprès de SCHILLER France (appareils FRED EASY en fin de vie). En raison de l'âge avancé de ces équipements, SCHILLER recommande de procéder à leur remplacement plutôt que de continuer à investir dans des consommables et de la maintenance pour des appareils obsolètes.

Le Maire présente l'offre incluant une reprise financière des anciens appareils et leurs remplacements par des nouveaux DAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ✚ D'acquérir auprès de **SCHILLER France** (Bussy St Georges) **2 défibrillateurs FRED PA-1 garantis 10 ans** pour **1621.00 € HT** soit 1 pour le Foyer de Gaubiving, rue de Tenteling et 1 pour le Gymnase, rue du 6 décembre 1944;
- ✚ De procéder à la **maintenance annuelle** de l'équipement par **SCHILLER France** (Bussy St Georges) **99 €HT/an** (assistance 3 ans, 1ère année offerte).

5. EGLISE DE FOLKLING – REMPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLEE DE LA CLOCHE 3

Le Maire rappelle que le moteur de volée de la cloche 4, âgé d'environ 70 ans, a été changé en juin 2025 par la société BODET qui avait attiré notre attention sur l'état de celui de la cloche 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✚ De mandater **BODET CAMPANAIRE** (Trementines) pour remplacer le moteur de volée de la cloche 3 de l'Eglise de Folkling pour un montant de **2 102.00€ HT**.
- ✚ De solliciter la participation du Conseil de Fabrique pour **1400.00€**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

6. PERISCOLAIRE PAUSE MERIDIENNE – MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR OPAL

Le Maire rappelle que la Commune a signé une convention 2025-2028 portant sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Depuis la rentrée 2025, nous sommes confrontés à de nouveaux paramètres dans la gestion du service non prévus au budget prévisionnel annuel.

- Augmentation du nombre d'enfants sur la pause méridienne ;
- Impératif d'encadrement par un personnel habilité ;
- Indisponibilité de Personnel communal diplômé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✚ DECIDE de solliciter auprès de l'**OPAL** (Strasbourg) la mise à disposition d'**1 animateur les lundis et jeudis dès lors que le seuil de 34 élèves inscrits est atteint**.
- ✚ SOLLICITE la facturation hors budget de chaque intervention à raison de **1h30**.

POINTS DIVERS

PLATEAU SURELEVE LOTISSEMENT LE VERGER – point reporté

Le Maire ajourne cette décision dans l'attente d'un dernier affinage des offres des entreprises consultées. Nous attendons également le retour de la demande de subvention AMISSUR qui est imminente.

MINIBUS TRANSPORT SCOLAIRE – PANNE EN JUILLET 2025

Le Maire rappelle que le Conseil a décidé de reconduire le mode de transport scolaire en minibus mis en place la 1^{ère} fois à la rentrée 2024. A cet effet, un minibus 9 places occasion diesel a été acquis en août 2024.

Pour procéder au rodage du véhicule, qui n'est utilisé que sur le temps scolaire et sur une courte distance (entre Gaubiving et Folkling), il a été utilisé par le Maire en juillet pour se rendre à une réunion en Meurthe-et-Moselle.

C'est dans ce contexte que le moteur s'est brutalement coupé sur l'autoroute.

Le véhicule étant sous garantie jusqu'à fin août 2025, le vendeur, Ford Stiring Wendel, a remplacé le moteur après une expertise ayant duré près d'un mois cet été.

Cela a occasionné divers frais :

- Une location en urgence au frais de la Commune d'un minibus auprès de Super U Oeting pour les 10 1ers jours de la rentrée scolaire 680€TTC (déclaré à notre assistance).
- Des frais annexes au remplacement du moteur non pris en charge par la garantie (joints, colliers, fluides etc...) pour environ 1025€TTC.

Il ajoute qu'il conviendra de décider du devenir de ce véhicule, à conserver ou à revendre pour le cas échéant un véhicule électrique. En effet, dès le début, ce véhicule a eu un problème de turbo qui a été changé et divers problèmes électriques.

Mme GAMEL interpelle, au regard de la difficulté de gestion en interne d'un tel service, sur l'opportunité de revenir au précédent mode qui était le transport collectif via un prestataire.

Le Maire lui indique que les 2 navettes actuelles sont complètes soit 14 trajets aller-retour.

Il ajoute que des devis bus ont été réalisés, il faut compter environ 127€/j, sur 1 année on arrive rapidement au coût d'achat du minibus actuel.

M. WAGNER propose de mettre à disposition du club de basket ce véhicule les week-ends afin de le faire rouler plus de kilomètres.

Le Maire lui indique que cette option a été écartée dès le début car elle n'est pas compatible avec l'impératif de récupérer un véhicule opérationnel dès le lundi matin.

Mme MALIZIA propose de louer un véhicule.

Le Maire informe que la location journalière est de 60 à 80 € mais même si le coût est moindre que le bus, on reste tributaires de la disponibilité du véhicule sur le temps scolaire et cela nécessite d'aller au point de retrait entre chaque cycle scolaire.

RENTREE SCOLAIRE –EFFECTIFS ET CLASSES

Classe	Effectifs	Enseignant	ATSEM
PS/MS	29 élèves	1	1
GS/CP	27 élèves	1	1
CE1/CE2	25 élèves	1	
CM1/CM2	22 élèves	1	

Le Maire informe que les effectifs, certes très élevés n'atteignent pas le seuil défini par les autorités pour l'ouverture d'une classe supplémentaire (moyenne 25.75<28).

Il ajoute que la Municipalité va rencontrer les prochains jours les services de l'IEN pour préparer sans attendre la rentrée prochaine, notamment avec les projections d'inscriptions des petites sections à la rentrée de 2026.

Nous avons, à l'instar de nombreuses écoles, un devoir d'inclusion de tous les élèves, mais cela ne peut se faire sans effectif par classe adapté.

Mme MALINI précise qu'elle a été en contact permanent avec l'Inspectrice, que les parents d'élèves ont fait remonter une pétition mais que la décision finale relève des autorités départementales.

L'établissement bénéficie certes de soutiens ponctuels d'enseignants, mais cela reste un rythme insuffisant.

ECOLE – CREDITS 2025 FOURNITURES SCOLAIRES

La Commune a voté une enveloppe de 3000€ pour les fournitures scolaires de l'année civile 2025.

Une refonte complète des programmes de français et mathématiques, de la maternelle à la 3ème est appliquée (une des mesures du « choc des savoirs »).

Il est nécessaire de faire de nouvelles acquisitions progressivement dès la rentrée 2025.

Le Maire a autorisé à ce titre un dépassement d'environ 11% sur la participation 2025.

ECOLE – DON D'ORDINATEURS ET DE MOBILIERS

Le Maire informe que la salle d'art a pu être rééquipée grâce aux dons d'établissements scolaires. Cela contribue au réemploi et à l'amélioration de nos conditions d'enseignement.

LYCEE PANGE SARREGUEMINES
15 ordinateurs



LYCEE JEAN MOULIN FORBACH
10 tables et 20 chaises



CENTRE TECHNIQUE – DIVERS EQUIPEMENTS

- Étagères (AUTODISTRIBUTION 600€TTC)
- Extincteurs (SIVIHE 1752€TTC). La Commune conserve ainsi le même prestataire de maintenance incendie pour tous les batiments.

CENTRE TECHNIQUE ET AIRE SPORTIVE - INAUGURATION

Le Maire indique que l'inauguration officielle, en présence des financeurs, aura lieu jeudi 09/10/2025 dès 17h00.

VEHICULES TECHNIQUES – DIVERS EQUIPEMENTS

- Fourche à palette de manutention (ACKERMANN 2074.80€TTC)
- Booster et Cric (AUTODISTRIBUTION 775.02€TTC)

TSE – ABANDON DU PROJET AGRIVOLTAISME SUR LES TERRAINS DE LA FAMILLE TILLY

Le Maire communique au Conseil les termes de la correspondance de la société TSE du 04/09/2025.

« La société TSE a étudié les possibilités de réalisation d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Folkling en partenariat avec la famille TILLY. Votre équipe municipale a été sollicitée dans ce cadre. Après examen de l'ensemble des contraintes pesant sur le site, et prise en considération des attentes municipales, TSE n'entend pas donner de suite.

Dans ces conditions, la promesse de bail emphytéotique signée au 31/08/2023 entre TSE, la SCEA de REMSING et les propriétaires des parcelles concernées est rendue caduque à ce jour.

Des courriers de renonciations ont ainsi été envoyés par lettre recommandée sur le mois d'août 2025.

Je vous confirme donc que le projet agrivoltaïque porté par TSE sur votre commune est bien abandonné définitivement au 04 septembre 2025. »

Il souligne qu'il ne s'agit pas de l'abandon par le propriétaire mais uniquement de sa fin de partenariat avec une des sociétés en mesure de mener à bien le projet, à savoir ici TSE.
Ce dernier peut librement contractualiser avec un autre opérateur ce qui semble être sa décision.

LOCAL PARAMEDICAL 7 RUE DE BEHREN – LIBERATION DES LIEUX

Le Maire confirme la bonne libération des lieux par la société SCM BAIL SCHUH KINESITHERAPIE, suite à la résiliation par leur soin du bail au 13/09/2025.

Le site sera bien évidemment à rafraichir avant réattribution. A ce jour, les démarches de recherche d'un locataire sont en cours.

FONGIBILITE DES CREDITS 2025 – VIREMENT N°1

Le Maire informe qu'il a procédé au virement de crédits suivant au budget principal 2025 pour lui permettre de rembourser la caution du bail du 7 rue de Behren à la SCM BAIL SCHUH KINESITHERAPIE.

Article	Mouvement
2188 Autres immobilisations corporelles	- 900€

Article	Mouvement
165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 900€

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie – Angèle MEGEL
	